



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de l'économie et de la formation
Service cantonal de la jeunesse
Observatoire cantonal de la jeunesse

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Kantonale Dienststelle für die Jugend
Kantonales Jugendobservatorium

OBSERVATOIRE CANTONAL DE LA JEUNESSE

RÉSUMÉ DU RAPPORT 2022

« SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ET VIVRE ENSEMBLE »

JANVIER 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. CRIMINALITÉ : ENTRE RÉALITÉ ET PERCEPTION	2
2.1. SOURCES D'INFORMATION	2
2.2. CONSTATS	2
3. (BIEN) VIVRE ENSEMBLE.....	5
3.1. QU'EST-CE QUE LE VIVRE ENSEMBLE ?	5
3.2. ACTIONS PAR DOMAINES	5
3.2.1. DOMAINE SCOLAIRE	5
3.2.2. DOMAINE SOCIAL	6
3.2.3. DOMAINE JUDICIAIRE	7
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	8
5. RÉFÉRENCES	12

1. INTRODUCTION

Selon une récente étude menée par la Haute école des sciences appliquées de Zurich sur les expériences de victimisation, la perception de la criminalité et le sentiment d'insécurité, plus de la moitié des personnes interrogées (61%) estiment que la criminalité a augmenté en Suisse et 57% des répondants pensent que les délits commis par les jeunes sont en augmentation également¹.

Ces résultats sont en contradiction avec différentes sources de données, dont le Global Peace Index² qui compte la Suisse parmi les pays les plus sûrs au monde. En 2022, la Suisse figurait au 11^{ème} rang du classement en termes de sécurité sur un total de 163 pays. Qui plus est, selon les données officielles (statistique judiciaire), la tendance globale est à la baisse.

La Prévention Suisse de la Criminalité indique d'ailleurs que « La Suisse est un pays très sûr. Certes, des crimes graves s'y commettent, mais ils sont relativement rares. Et pourtant la peur d'être victime d'un acte criminel est bien présente »³. Comment expliquer alors que le sentiment d'insécurité soit lui toujours présent ? Quelles mesures pourraient permettre de rééquilibrer réalité et perception de cette dernière ?

Afin de répondre à ces interrogations, la première partie du présent document sera consacrée à faire le point sur différents éléments – évolution de la criminalité, évolution de la délinquance juvénile, peur du crime, etc. – afin d'avoir une vision objective de la réalité actuelle. La seconde partie sera quant à elle consacrée aux mesures soutenant le vivre ensemble et permettant d'augmenter le sentiment de sécurité au sein de la population. La dernière partie fera office de conclusion avec la présentation de recommandations basées sur l'état des lieux effectué précédemment.

¹ <https://www.zhaw.ch/storage/hochschule/medien/bildmaterial/zhaw-befragung-kriminalitaet.pdf>, consulté le 21.03.2022

² Indice composite mesurant le caractère pacifique des pays, composé de 23 indicateurs quantitatifs et qualitatifs, chacun étant pondéré sur une échelle de 1 à 5. Plus le score est faible, plus le pays est pacifique.

³ <https://www.skppsc.ch/fr/peur-du-crime-vous-sentez-vous-en-securite/>

2. CRIMINALITÉ : ENTRE RÉALITÉ ET PERCEPTION

2.1. SOURCES D'INFORMATION

Lorsque l'on traite la question de la criminalité, il y a tant des éléments objectifs, représentés par les données officielles, que des éléments subjectifs – perception de la population, éléments autoreportés, etc. – à prendre en compte. Mais ces sources d'information conduisent-elles aux mêmes constats ?

Afin de voir si éléments objectifs et subjectifs concordent, trois sources de données principales vont être utilisées :

1. Statistique policière de la criminalité

« La statistique policière de la criminalité (SPC) informe sur le nombre, la structure et l'évolution des infractions pénales enregistrées par la police, ainsi que sur les personnes lésées et les personnes prévenues. La statistique policière de la criminalité est établie sur la base des dénonciations. La présomption d'innocence s'applique aux personnes prévenues tant qu'elles ne sont pas condamnées par un jugement entré en force »⁴.

2. Enquête sur les expériences de victimisation et la perception de la criminalité⁵

Entre 2017 et 2018, l'Institut de la délinquance et de la prévention de la criminalité a réalisé une enquête sur la prévalence et les perceptions de la criminalité en Suisse.

L'étude a été menée dans dix cantons reflétant la variabilité de la Suisse en termes de situation géographique (Suisse alémanique, romande et italophone) ou de caractère urbain ou rural notamment. La récolte de données a été effectuée entre avril et décembre 2017 et 2'111 répondants de 18 ans et plus constituent l'échantillon au final (taux de réponse de 20.1%).

Le questionnaire portait sur différents délits, 19 au total, et il a été demandé aux répondants d'indiquer s'ils avaient subi de telles atteintes au cours des 12 derniers mois et, plus largement, au cours de leur vie.

Afin d'évaluer la perception de l'évolution de la criminalité, il a été demandé aux personnes interrogées d'estimer comment certains délits ont évolué en Suisse au cours des dix dernières années.

3. Enquête sur la délinquance juvénile en Suisse⁶

Entre mai et juillet 2021, la Haute école des sciences appliquées de Zurich et la Haute école de travail social de Fribourg ont mené une étude avec l'objectif de déterminer l'ampleur de la délinquance juvénile, du cyberharcèlement et de la victimisation chez les jeunes en Suisse. Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'International Self-Report Delinquency study (ISRSD), enquête comparative menée dans 49 pays, et représente la 4^{ème} vague de résultats.

Afin de mener à bien l'étude, un questionnaire en ligne a été soumis à des jeunes sélectionnés aléatoirement d'environ 14 - 15 ans (10 et 11 HarmoS) et passé de manière anonyme. Les répondants devaient indiquer si, durant une période temporelle donnée, ils avaient commis ou été victimes de certains actes délictueux. Afin de pouvoir accéder au plus de jeunes possible, la passation du questionnaire s'est faite en milieu scolaire durant une heure de classe. Au total, plus de 11'000 jeunes y ont répondu.

2.2. CONSTATS

Au cours des dernières années, la population valaisanne a augmenté sans que le nombre d'infractions recensées par la police, toutes lois confondues, ne suive la même évolution. En effet, le nombre

⁴ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/enquetes/pks.html>

⁵ Baier, 2019.

⁶ Haymoz, Manzoni, Milani, Biberstein & Kamenowski, 2022.

d'infractions traitées par la police est passé de 19'162 à 18'280, soit une diminution de 5% entre 2015 et 2021⁷.

Considérant les infractions au code pénal⁸, différents constats ressortent des statistiques :

- Le nombre d'infractions recensées par la police est passé de 13'702 en 2015 à 13'336 en 2021.
- Pour ce qui est de mineurs et des jeunes adultes, bien qu'ils aient été plus nombreux en 2021 qu'en 2015 à avoir été prévenus d'infraction, la part qu'ils représentent parmi l'ensemble des prévenus identifiés est quant à elle en diminution (-3.6%).
- Les mineurs représentent une part plus importante qu'avant parmi les prévenus d'infraction au code pénal (+2.1% entre 2015 et 2021), mais leur représentation parmi les prévenus d'infraction de violence n'est pas plus importante qu'auparavant (2017 : 10.1% ; 2021 : 10.3%).

Concernant les délits les plus souvent commis par les jeunes, il est à relever que généralement cette tranche de la population commet des délits « non graves », principalement des atteintes au patrimoine.

Ces constats vont ainsi dans le sens des résultats de l'ISRD4, marquant une tendance à l'augmentation de la délinquance juvénile – un plus grand nombre de jeunes impliqué dans des délits – et la prépondérance des atteintes au patrimoine. En outre, les statistiques policières vont à l'encontre des impressions qui ressortent de l'enquête de victimisation à savoir que les délits auraient augmenté en Suisse. Dans le cadre de l'étude de victimisation, les résultats ont été mis en comparaison avec les statistiques policières de la criminalité. Il en est ressorti que les taux obtenus dans l'enquête sont systématiquement plus haut. Comme indiqué par les auteurs cela peut tenir à au moins trois raisons. Premièrement, tous les délits ne font pas l'objet d'une plainte auprès de la police et ne sont donc pas comptabilisés dans les statistiques de la criminalité. Deuxièmement, la définition des infractions dans le code pénal et la description des infractions dans une enquête ne coïncident que partiellement. Cela conduit généralement à ce que des expériences qui ne correspondraient pas à une infraction pénale soient rapportées par les répondants. Troisièmement, les personnes qui participent à une enquête sont généralement celles qui ont subi des délits et pour lesquelles le thème de l'enquête est donc plus pertinent. A l'inverse, les personnes n'ayant pas fait l'expérience d'une victimisation tendent à participer moins souvent. Cela conduit finalement à une surestimation des taux de prévalence⁹.

Pour ce qui a trait au sentiment d'insécurité, si les taux mis en évidence par les données officielles¹⁰ et l'enquête de victimisation divergent, il existe tout de même des tendances communes¹¹. En outre, quel que soit le taux retenu, il importe de reconnaître que ce sentiment existe et que des facteurs, perçus comme des vulnérabilités, peuvent le moduler. Ceci rejoint les constats de différentes études : « les enquêtes montrent que le fait d'avoir été victime de quelque chose accroît logiquement la peur que cela recommence. Pour autant, elles montrent aussi que la majorité des personnes qui déclarent avoir parfois peur dans leur vie quotidienne déclarent également ne pas avoir été victimes de quoi que ce soit. Le sentiment d'insécurité exprime donc principalement autre chose que l'expérience de la victimisation, il exprime d'abord une vulnérabilité. La peur est ainsi liée à l'âge (les personnes âgées ont davantage peur, même s'il ne leur est rien arrivé), au sexe (les femmes ont davantage peur que les hommes) et au niveau social (la précarité accroît la peur) »¹². Bien que le sentiment d'insécurité puisse être mis en lien avec les problèmes réels de délinquance et les risques concrets de victimisation, voire ce que l'on pense de la délinquance et des risques encourus, il nous faut cependant compléter ce

⁷ Police cantonale valaisanne, 2020, 2021, 2022

⁸ Police cantonale valaisanne, 2020, 2021, 2022

⁹ Baier, 2019.

¹⁰ Office fédéral de la statistique (OFS), 2022b.

¹¹ Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rapporter ne pas se sentir en sécurité ; le sentiment d'insécurité augmente avec l'âge ; en Suisse romande/région lémanique, les personnes interrogées sont plus nombreuses à faire état d'un sentiment d'insécurité.

¹² Mucchielli, 2012, p. 61-62.

propos. En effet, les études ont également mis en évidence d'autres éléments pouvant participer au sentiment d'insécurité ; il peut ainsi être alimenté par ce qui est considéré comme des désordres, notamment le bruit, les graffitis, les dégradations ou encore les attroupements de jeunes¹³. De tels comportements, perçus comme irrespectueux pour les voisins ou la société de manière plus générale, peuvent être gênants mais ne sont pas dangereux. Qui plus est, le sentiment d'insécurité « apparaît historiquement comme une composante de l'anonymat et de la solitude de la ville par opposition à l'interconnaissance et la solidarité communautaires du village rural »¹⁴. Cette notion d'anonymat, d'isolement est une réalité encore aujourd'hui. Ainsi, même regroupés au sein des agglomérations, les individus partagent le plus souvent une proximité spatiale sans pour autant bénéficier du sentiment d'identité locale ou communautaire.

Partant des éléments ci-dessus, il est erroné de croire qu'il suffit de s'attaquer au crime pour diminuer la peur de la victimisation ; la promotion du lien social permet tout autant de traiter le sentiment d'insécurité et c'est donc ici que la notion de (bien) vivre ensemble prend tout son sens et mérite que l'on y porte une attention particulière. La partie suivante va donc être consacrée à ce concept et aux mesures en lien avec ce dernier, initiées par différents acteurs aux prises avec la question du climat social et de ses corollaires.

¹³ Mucchieli, 2012

¹⁴ Mucchielli, 2012, p. 63

3. (BIEN) VIVRE ENSEMBLE

3.1. QU'EST-CE QUE LE VIVRE ENSEMBLE ?

Le vivre ensemble est une « [f]orme de cohésion et de solidarité sociales, de tolérance et de civilité reposant sur des liens qui se déploient sur le plan du vécu et du quotidien entre les individus des différents groupes ou catégories de personnes (âge, sexe, ethnie, etc.) d'une société »¹⁵.

Le respect mutuel, la liberté d'expression et l'acceptation de la pluralité des opinions, la tolérance et la compréhension, des relations bienveillantes, le bon voisinage ainsi que le refus de s'ignorer ou de se nuire sont les éléments constitutifs de ce que l'on nomme communément vivre ensemble¹⁶ et favorisent un sentiment de bien-être et de sécurité. Lorsque ces règles de savoir-vivre ensemble sont ignorées ou bafouées, l'atmosphère s'alourdit, les relations se crispent, la vie quotidienne devient stressante.

3.2. ACTIONS PAR DOMAINES

Le Canton, les communes ou encore l'école ont conscience de l'importance de soutenir le vivre ensemble. Si les mesures initiées n'ont pas nécessairement pour but premier de réduire le sentiment d'insécurité, elles y participent tout de même largement en créant des liens au sein de la communauté, en facilitant la communication ou encore en favorisant la connaissance et la confiance réciproques entre les protagonistes et ce dès le plus jeune âge parfois. De plus, dans les cas où les mesures de prévention ne suffisent pas, les moyens d'intervenir sur le versant répressif, bien que parfois limités, existent et peuvent être mobilisés.

3.2.1. DOMAINE SCOLAIRE¹⁷

« En tant qu'espace de vie commun et d'apprentissages partagés, l'école offre d'innombrables possibilités de travailler et développer le « vivre ensemble » »¹⁸. L'objectif de telles démarches est de prévenir, dans la mesure du possible, les phénomènes de décrochage scolaire, de harcèlement-intimidation entre élèves ou encore les conflits entre pairs ; ceci afin que chacun se sente bien à l'école.

En 2017, le Service de l'enseignement a élaboré un projet afin de soutenir des conditions d'apprentissage favorables pour les élèves et c'est en 2020 qu'un projet pilote a été initié dans les écoles primaires du Haut-Lac et de Monthey. Celui-ci avait pour objectif de mettre en place des enseignants ressources pour le vivre ensemble (ERVE) dans les établissements. Un enseignant, ou plus justement un EPT¹⁹, est consacré à l'observation et à l'encadrement des élèves. Ces enseignants ressources sont également à disposition de leurs collègues afin de leur prodiguer des conseils dans le cas de situations compliquées. Il est important de préciser que les enseignants sont issus des établissements où le projet est initié, ce qui leur permet d'être reconnus par leurs pairs. Compte tenu des apports positifs constatés, le projet a été étendu aux écoles primaires de Collombey-Muraz, Fully et Saxon à la rentrée scolaire 2021. A la rentrée scolaire 2023-2024, ce seront 16 établissements ou groupes d'établissements qui profiteront de cette mesure au total.

Le choix d'instaurer des ERVE dans les établissements primaires uniquement tient au fait que souvent les problèmes constatés au cycle d'orientation ont leur origine bien plus tôt dans le parcours des

¹⁵ Office québécois de la langue française, https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=21798794

¹⁶ https://www.grainesdepaix.org/fr/ressources/dictionnaire/vivre_ensemble_bien_vivre_ensemble#:~:text=Le%20bien%20vivre%20ensemble%20repose,ignorer%20ou%20de%20se%20nuire.

¹⁷ Informations obtenues auprès de Mireille Fournier, collaboratrice scientifique à la direction du Service de l'enseignement.

¹⁸ <https://www.education21.ch/fr/dossiers-thematiques/vivre-ensemble>

¹⁹ 1 EPT pour 800 élèves

jeunes. Ainsi, intervenir dans les petits niveaux permet de prévenir l'apparition de problèmes plus complexes.

D'autres ressources sont également disponibles. D'une part, l'enseignant ressource cantonal de la structure pour élèves aux comportements inadaptés peut intervenir, sur demande de l'inspecteur de la scolarité obligatoire, tant en amont que pour gérer des situations. D'autre part, différents projets – évalués et validés par le Service de l'enseignement – sont à disposition via ledit service. De plus, des méthodes, telles que Grandir en paix, sont validées par la HEP et du matériel prêt à l'emploi est disponible. La HEP propose également des cours pour les enseignants sur la question du vivre ensemble.

Pour ce qui est du Haut-Valais, la pratique du travail social en milieu scolaire, offre du CMS, est très présente et vise à renforcer les compétences sociales et personnelles des élèves, favoriser un climat positif dans l'école, désamorcer les situations de crise et créer une compréhension mutuelle entre les élèves, les parents et les enseignants grâce à une attitude neutre.

La particularité de cette intervention tient au fait que les travailleurs sociaux ont leur bureau au sein des établissements scolaires et y proposent des consultations ; celles-ci peuvent se faire en classe si nécessaire, en collaboration avec les enseignants.

Actuellement, 28 communes ont instauré ce mode de fonctionnement et elles seront 34 à partir de 2024. Cela représente des permanences régulières dans 42 établissements (écoles primaires et cycles d'orientation). Dans les autres établissements scolaires des communes participantes (écoles maternelles), un suivi ambulatoire est possible en cas de besoin.

3.2.2. DOMAINE SOCIAL²⁰

Les entretiens menés avec les acteurs de terrain ont permis de mettre en évidence que la majorité des jeunes vont bien et qu'il est important de les valoriser. Cela n'empêche pas de relever certains écueils, tels que dégradations de biens, pas nécessairement de manière volontaire, ou occupation de lieux de façon tapageuse.

Si l'on sait qu'à l'adolescence, les jeunes ont besoin de se distancer du monde adulte, de se rebeller contre certaines règles et de se sentir appartenir à groupe, quitte à certaines fois dépasser les limites pour le faire, cela n'empêche pas que leurs agissements, allant de désagréments non punissables à des comportements pénalement répréhensibles, nuisent à la vie en société et peuvent alimenter le sentiment d'insécurité. Ceci d'autant plus que souvent ce sont les comportements dérangeants qui sont mis en évidence, notamment via les réseaux sociaux.

Conscients de tout cela, les municipalités et les professionnels de terrain œuvrent à rendre la cohabitation de tous plus sereine. Si les réalités entre zones urbaines et vallées latérales sont différentes, les principes d'action sont eux communs. Différents axes de travail ont ainsi pu être mis en évidence.

1. Principe de proximité

En matière de bien vivre ensemble, la notion de proximité est d'importance, que cela soit en termes de travail de proximité ou d'action mettant en lien la population.

2. Favoriser le dialogue intergénérationnel et la cohésion sociale

L'existence, au sein de la population, d'un sentiment de cohésion est une condition importante du bon fonctionnement de la société. Toutefois, pour que ce sentiment se développe, chacun doit être en mesure d'expérimenter les bénéfices associés à des comportements positifs. En ce sens, « [l]es projets

²⁰ Informations obtenues auprès de Céline Roduit Arlettaz, Déléguée sociale à Martigny, Senta Gilloz, Cheffe du Service Sports Jeunesse et Intégration de la ville de Monthey, Valentin Lonfat, Responsable jeunesse de la ville de Sion et Cédric Bonnébault, Délégué cantonal à la jeunesse.

coopératifs liés à l'espace social nourrissent la notion de «vivre ensemble» et renforcent le lien social qui peut déboucher sur un contrôle social au sens positif du terme »^{21 22}.

3. Favoriser les processus participatifs

« La participation signifie que les personnes concernées sont également impliquées, à savoir qu'elles font partie des projets et prennent part aux processus de décision et de conception. [...] L'hypothèse de base est que les projets sont plus efficaces et plus durables lorsque les personnes à qui ils s'adressent participent activement au processus de changement. [...] La participation constitue un facteur de réussite des projets »²³.

De l'avis de l'ensemble des professionnels consultés, les ateliers participatifs, l'intégration des jeunes dans les projets afin de les responsabiliser et de les valoriser ou encore le soutien aux projets jeunes sont des approches qui fonctionnent.

4. Mettre à disposition des espaces pour les jeunes

Un élément qui est ressorti des discussions avec les professionnels de l'enfance et de la jeunesse est l'importance de mettre des espaces et des temps de rencontre à disposition des jeunes. Ces espaces peuvent bien évidemment se concevoir selon diverses formes, telles qu'accueil libre, salle de sport, skatepark, etc.

3.2.3. DOMAINE JUDICIAIRE

Bien qu'axer les interventions sur la prévention soit porteur et souvent bénéfique, il est des situations où la répression est indispensable. En la matière, la police tient un rôle central.

En mai 2019, la Commission thématique de sécurité publique a déposé un postulat visant le renforcement des effectifs de la police cantonale.

L'acceptation à l'unanimité par le Grand Conseil de la création de 40 postes supplémentaires, dans les 5 ans à venir, permettra à la Police cantonale de renforcer ses activités dans différents secteurs, notamment les incivilités et la criminalité de rue. Partant du principe que les incivilités et les délits mineurs dans l'espace public impactent au moins tout autant que la criminalité la perception de la population sur le climat et les potentiels dangers environnants, il est prévu la création d'une section d'action rapide pour combattre ces phénomènes. En effet, comme indiqué dans la réponse au postulat 4.0378, « Le nombre d'incivilités et d'agressions gratuites dans nos rues est en augmentation. Principalement le soir, en fin de semaine et aux abords des gares. Ceci a été confirmé par les représentants des grandes villes de plaine lors de la rencontre du 29 septembre 2020 avec le chef du département de la sécurité, des institutions et du sport.

Pour y faire face, il est indispensable de disposer d'effectifs policiers opérationnels et actifs sur le terrain 24 heures sur 24. L'objectif de cette nouvelle unité est de renforcer le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens aux heures et endroits sensibles. Cette force d'action rapide aura également la mission de planifier régulièrement des actions dans les zones frontalières. Elle constituera en cela une arme efficace de lutte contre la criminalité transfrontalière. Cette unité composée de 23 EPT sera répartie dans les 3 arrondissements de Gendarmerie du canton »²⁴.

²¹ Fabian, Käser, Klöti & Bachmann, 2014, p. 53.

²² Le contrôle social peut être formel, quand il est exercé par des institutions telles que la police ou la justice, ou informel, lorsqu'il a trait aux interactions de la vie quotidienne au sein de groupes auxquels appartient l'individu (famille, école, quartier, etc.). Cette seconde forme de contrôle a tendance à s'affaiblir dans les grandes agglomérations où les relations interpersonnelles sont réduites.

²³ Fabian et al., 2014, p. 31.

²⁴ 2021.02_POS_4.0378_Renforcement des effectifs du corps de la Police cantonale_REP, p. 2, disponible à l'adresse : <https://parlement.vs.ch/app/fr/document/152477>

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les éléments présentés ont mis en évidence que nombre de mesures ont été, sont initiées, voire en cours, et portent leurs fruits en matière de prévention et de soutien au vivre ensemble. S'il n'est pas d'écueils majeurs à mentionner, le renforcement de certaines prestations peut cependant être envisagé. En ce sens, nous recommandons les interventions suivantes.

1. Favoriser la création de postes d'éducateur de proximité et/ou d'animateur socio-culturel

Si le travail social de proximité vise en premier lieu le renforcement du lien et de la cohésion sociale, il participe malgré tout à lutter contre le sentiment d'insécurité en favorisant l'apaisement au sein des quartiers et en particulier entre les différentes générations qui se côtoient. Outre ces apports, relevons encore que le travail de ces professionnels permet d'avoir un suivi des situations et de ne pas uniquement intervenir de manière ponctuelle afin de gérer les urgences.

L'animation socioculturelle permet également de travailler sur les dimensions du lien social, de la participation et de l'intervention communautaire. En accompagnant et/ou en développant des projets pouvant servir d'activité support au mieux vivre ensemble, les animateurs socioculturels peuvent améliorer la cohésion sociale et par là même le sentiment de sécurité.

Au vu des éléments ci-dessus, nous recommandons la création de postes de travailleurs sociaux de proximité et/ou d'animateurs socioculturels ; ceci particulièrement dans les régions où, pour l'heure, le travail social n'est que peu développé.

2. Garantir la participation des personnes concernées

Face à l'ampleur des enjeux, les projets doivent être portés par un maximum d'acteurs locaux (élus, associations, etc.), car la participation réelle des habitants et des acteurs locaux est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local. Qui plus est, chaque habitant, chaque famille, chaque groupe a un point de vue, des attentes, des inquiétudes ou encore des savoirs sur l'état et le devenir de son environnement ; il est nécessaire de construire tout projet en tenant compte de ces points de vue.

Mais comment faire en sorte que le public-cible soit effectivement impliqué dans la modification de son environnement ? Le principe de l'approche participative est ici prépondérant : « L'approche participative reflète l'intention « par et pour », c'est-à-dire qu'elle vise à inclure les gens dans la conception et l'implantation des interventions qui sont destinées à répondre à leurs besoins »²⁵.

3. Soutenir la cohésion sociale pour favoriser le vivre ensemble et le sentiment de sécurité

Certains facteurs, relevant soit de la sphère privée soit de la sphère publique, influencent positivement le sentiment de sécurité de la population. Selon le sondage mené dans le canton de Neuchâtel, le premier facteur impactant positivement le sentiment de sécurité est le fait d'avoir de bonnes relations avec ses voisins : « 78% des répondant-e-s indiquent qu'il est important d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins pour se sentir en sécurité dans son quartier/village. Ce facteur apparaît toutefois comme moins important pour la tranche d'âge des 16-24 ans où seulement 60% des répondant-e-s le jugent important, voire tout à fait important »²⁶.

Cependant, en milieu urbain, le lien social a tendance à être fragilisé et il est dès lors important de favoriser les actions soutenant la (re)construction de ce lien perdu. Nombre de communes ont développé des activités permettant la création de moments de partage entre les habitants, de moments leur donnant l'opportunité de s'investir dans des projets communs.

Qu'il s'agisse d'activités ludiques, sportives ou artistiques, de moments de rencontre et de partage entre enfants, jeunes et adultes, issus de différents groupes sociaux, les collectivités, les communes

²⁵ Schwab & Syme, 1997, cités par Bouchard-Bastien et al., 2020.

²⁶ Margagliotti, Borisova, Ajil & Rossy, 2019, p. 9.

ou encore les régions, par leurs interventions tendent à redynamiser le processus de cohésion sociale. Ce faisant, en luttant contre la détérioration de la qualité des relations de voisinage au sens large, elles participent également à la diminution du niveau d'insécurité perçue. Il importe donc que de telles initiatives continuent à être soutenues et développées à l'avenir.

4. Renforcer le sentiment de sécurité dans les lieux « sensibles »

Parlant des groupes de jeunes dans certains lieux, il a été relevé que leur présence dans l'espace public et certaines de leurs attitudes dérangent voire inquiètent les autres usagers. Afin de réduire les nuisances perçues ou réelles, plusieurs solutions sont envisageables et nous préconisons les deux actions suivantes.

4.1. Instaurer la médiation par les pairs dans certains lieux publics

Les jeunes n'ont parfois pas conscience de l'image qu'ils donnent et de l'impact que leur présence peut avoir. Il est alors important de faire de la sensibilisation avant de faire de la répression.

Le programme de prévention « RailFair » s'appuyait sur le constat selon lequel une présence judicieuse et une médiation des conflits peuvent prévenir les comportements incivils et les actes de violence. Dans le cadre de ce programme, des parrains et marraines de gare, spécialement formés, patrouillaient dans les gares afin de marquer une présence et ainsi améliorer le sentiment de sécurité.

Partant de l'exemple susmentionné, nous préconisons le développement de la médiation par les pairs dans les espaces jugés sensibles, afin de susciter le dialogue et rendre les jeunes attentifs aux comportements inappropriés qu'ils peuvent avoir. Bien évidemment, ce type d'intervention ne pourra suffire à régler toutes les situations et, en aucun cas, les intervenants ne doivent se mettre en danger (intervention en cas de vandalisme, agressions, etc.). La collaboration avec les forces de l'ordre est donc d'importance.

4.2. Sensibiliser les polices communales aux mesures permettant de réduire le sentiment d'insécurité

Parlant des groupes de jeunes dans certains lieux, il a été relevé que leur présence dans l'espace public, aux abords des gares notamment, et certaines attitudes vont déranger voire inquiéter. Malgré cela, la police communale ne se déplace pas systématiquement car la présence des forces de l'ordre n'a plus nécessairement d'effet dissuasif ou les problèmes causés par les jeunes ne sont pas forcément répréhensibles au sens pénal du terme. Ce choix stratégique a malencontreusement pour effet de renforcer le sentiment d'insécurité de la population dans la mesure où elle ne se sent pas reconnue dans ses inquiétudes et protégée de la juste manière. En effet, le sondage mené dans le canton de Neuchâtel concernant le sentiment de sécurité et l'opinion sur la police a mis en évidence que « [l]es passages réguliers de la police sont évalués comme importants par une personne sur deux [...] Les jeunes de 16 à 24 ans attribuent moins d'importance à ce facteur. Ils ne sont en effet que 33% à le juger important »²⁷.

Partant de ces constats, il est proposé de sensibiliser les polices communales à la question de l'insécurité (genèse du sentiment d'insécurité, facteurs amplifiant la perception des dangers, etc.) et aux mesures permettant de réduire le décalage entre réalité et a priori négatifs sur cette dernière. Cela peut se faire, comme le montrent les éléments ci-dessus, par des moyens simples tels que la présence des forces de l'ordre en certains lieux de l'espace public.

5. Généraliser la campagne de prévention « Le respect des gens et des choses » sur l'ensemble du territoire

« En coordination avec l'Observatoire de la jeunesse sédunoise, la Ville de Sion propose depuis 2007 un programme évolutif de sensibilisation au bien-vivre ensemble articulé autour de la notion de respect. Baptisée "Le Respect des gens et des choses", cette campagne vise à réduire les incivilités en

²⁷ Margagliotti et al., 2019, p. 9.

tout genre et est menée annuellement auprès des quelque 350 élèves de 8H sédunois (6e primaire), à un âge charnière juste avant leur entrée au cycle d'orientation »²⁸.

Dans le cadre des interventions, les élèves bénéficient de trois demi-journées d'ateliers avec différents professionnels (responsable du projet, éducateur de rue, police, car postal) sur des thématiques diverses (climat scolaire ; participation à la vie locale ; violence, incivilités et rappel des lois en vigueur ; comportement et sécurité dans les transports publics ; dommage à la propriété ; harcèlement (scolaire, de rue, cyber-harcèlement, etc.) ; bon usage des outils numériques ; etc.), afin de développer des alternatives à la violence et ancrer la notion de respect, pouvoir s'exprimer sur leurs réalités de tous les jours, savoir quelles sont les conséquences judiciaires et financières des incivilités, d'être informés sur les aides et offres existantes sur la communes (adresses utiles, infrastructures, organismes jeunesse, offres de sports et de loisirs). La prévention par les pairs – témoignages de jeunes ayant connu et surmonté des difficultés – fait également partie de ce projet²⁹.

La campagne de prévention a déjà été reprise et adaptée par la ville de Sierre, mais nous proposons qu'elle soit généralisée à l'ensemble des grandes villes du canton.

6. Mettre en place un groupe de travail sur la question des incivilités

« Le sentiment d'insécurité en ville est un phénomène associé à la crainte de la criminalité. [...] Toutefois, le sentiment d'insécurité de la population varie, en partie, de façon indépendante des taux de criminalité, comme l'ont montré plusieurs recherches (comme celles de Skogan, 1990, et de Hale, 1996). On obtient ce constat étonnant parce que le sentiment d'insécurité, le *fear of crime*, est un concept polysémique, comme le signale Brodeur (1993), qui regroupe des réalités qui dépassent les bornes de la peur de la criminalité.

La façon traditionnelle et disciplinaire de lier conceptuellement le sentiment d'insécurité et la criminalité cède le pas à une vision théorique plus large qui intègre les incivilités sociales et physiques. Les incivilités (par exemple le vandalisme, l'intimidation des passants, la consommation visible de drogues) constituent une source appréciable d'insécurité parce qu'elles sont perçues comme un indice menaçant (Wilson et Kelling, 1982 ; La Grange, Ferraro et Supancic, 1992). Les incivilités, bien qu'ayant des liens de parenté avec la criminalité et la délinquance, constituent des symboles de désorganisation sociale et d'affaiblissement des normes communément acceptées comme des conditions du vivre-ensemble collectif (Roché, 2002). L'augmentation en visibilité et en fréquence de ces signes incite les résidents à perdre confiance dans le voisinage et à se désinvestir psychologiquement du quartier (Skogan, 1990) »³⁰.

Plusieurs grandes villes du canton, confrontées à des comportements tels que mentionnés ci-dessus et donc apparentés à de l'incivilité, se questionnent sur les mesures possibles pour enrayer de tels agissements et/ou ont mis en place des actions afin de lutter contre ce phénomène. Il serait intéressant de mettre en place un groupe de travail afin de faire le point sur la réalité cantonale (ampleur, type de comportements, etc.), d'une part, de permettre l'échange de bonnes pratiques, d'autre part.

7. Mettre en place des réseaux jeunesse au niveau communal ou intercommunal

A l'instar de certaines villes comme Sierre, Sion³¹, Martigny ou encore Saint-Maurice, ou de district, tel qu'Entremont, nous préconisons la mise en place de réseaux jeunesse au niveau communal ou intercommunal dans les régions où cela n'est pas encore en vigueur.

²⁸ <https://www.sion.ch/themes/19192>

²⁹ <https://www.sion.ch/themes/19192>

³⁰ Paquin, 2006, p. 23.

³¹ La ville de Sion a mis en place en 2004 un Observatoire de la jeunesse afin de mener une politique coordonnée de soutien aux enfants et aux jeunes sédunois, anticiper l'évolution de leurs besoins et mettre en œuvre de nouvelles offres et réalisations. L'Observatoire est une plateforme de rencontres et d'échanges entre les professionnels du réseau (ville, canton, école, monde associatif).

La présence d'acteurs de domaines divers – juge des mineurs, police municipale, APEA, professionnels de l'animation socio-culturelle, représentant du SCJ, par exemple – fait la force de ces réseaux car, en premier lieu, cela permet une analyse pluridisciplinaire des situations, en second lieu, les situations complexes sont connues de tous et, finalement, la mise en réseau de professionnels d'horizons variés évite le travail en silo et favorise les solutions/interventions communes.

5. RÉFÉRENCES

Baier, D. (2019). *Kriminalitätsoffererfahrungen und Kriminalitätswahrnehmungen in der Schweiz. Ergebnisse einer Befragung*. Zurich: Haute école des sciences appliquées, Institut de la délinquance et de la prévention de la criminalité.

Bouchard-Bastien, E., et al. (2020). *Revitaliser les cœurs des villes et des villages*. Québec, Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé, Institut national de santé publique, OPUS, no 4, novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.inspq.qc.ca/crebs/OPUS>

Fabian, C., Käser, N., Klöti, T., & Bachmann, N. (2014). *Critères de bonnes pratiques. Prévention de la violence juvénile dans la famille, à l'école et dans l'espace public. Sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Programme national Jeunes et violence*. Berne : OFAS

Haymoz, S., Manzoni, P., Milani, R., Biberstein, L., & Kamenowski, M. (2022). *Délinquance juvénile en Suisse. Principaux résultats de la 4ème vague de l'enquête internationale de délinquance juvénile (International Self-Report Delinquency study – ISRD4)*. Recherche financée par le Fonds national suisse (numéro 100017_192539). Zurich : Haute école des sciences appliquées, Travail social & Fribourg : Haute école de travail social. Disponible à l'adresse : [ZHAW Soziale Arbeit \(hets-fr.ch\)](https://www.zhaw.ch/fr/soziale-arbeit)

Margagliotti, G., Borisova, B., Ajil, A., & Rossy, Q. (2019). *Mon canton, ma sécurité: sentiment de sécurité physique et numérique et opinions sur la police neuchâteloise*. Lausanne : Ecole des Sciences Criminelles.

Mucchielli, L. (2012). Insécurité et sentiment d'insécurité: 1^{er} mai 2011. Dans : L. Mucchielli, *Vous avez dit sécurité* (pp. 60-63). Nîmes: Champ social. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/vous-avez-dit-securite--9782353712397.htm>

Office fédéral de la statistique. (2022b). *Sentiment de sécurité, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions, en %, 2020*.

Paquin, S. (2006). Le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleuses de la santé. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 21–39. <https://doi.org/10.7202/014783ar>

Police cantonale valaisanne. (2020). *Statistique policière de la criminalité (SPC) – Rapport annuel 2019*. Sion : Département de la sécurité, des institutions et du sport - Police cantonale.

Police cantonale valaisanne. (2021). *Statistique policière de la criminalité (SPC) – Rapport annuel 2020*. Sion : Département de la sécurité, des institutions et du sport - Police cantonale.

Police cantonale valaisanne. (2022). *Statistique policière de la criminalité (SPC) – Rapport annuel 2021*. Sion : Département de la sécurité, des institutions et du sport - Police cantonale.